

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 27 Mars 2024	Séance du Mardi 09 Avril 2024
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le neuf Avril à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes les Fontanilles à Octon, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 36	
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	
Rapporteur	Olivier BRUN	Vice-président en charge du Développement économique

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Daria PICARD (Ceyras), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Christine RICARD (Paulhan), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez) représenté par Claude REVEL (Canet).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Bertrand ALEIX (Paulhan), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Laurent ALBERT (Villeneuve).

1^{ère} édition du Palmarès des cuvées Salagou Cœur d'Hérault – Approbation des offres de sponsoring

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Communauté de communes Salagou Cœur d'Hérault organisera en 2024 la première édition du Palmarès des Cuvées Salagou Cœur d'Hérault, ayant la vocation de soutenir la filière vitivinicole de notre territoire. Que celui-ci s'inscrit dans l'axe 2 de son Projet de Territoire : un territoire en développement, avec pour objectif de promouvoir l'essor des filières économiques d'avenir et soutenir la filière viti-vinicole,

Considérant que le Bureau communautaire en date du 12 mars 2024 a approuvé le règlement du concours,

Considérant que le Conseil communautaire en date du 19 mars 2024 a approuvé l'organisation, a décidé de la coprésidence du jury du palmarès et à fixer les tarifs de la billetterie et approuvé les conditions générales de vente de la billetterie de la déambulation,

Considérant que la Communauté de communes souhaite également fixer des tarifs d'offres de sponsoring dans le cadre de l'édition des Cuvées du Salagou Cœur d'Hérault afin de permettre une démarche partenariale entre le milieu entrepreneurial et l'évènement. Cela permet en outre à la Communauté de commune de pouvoir générer des ressources financières lui permettant de préparer et d'organiser de façon optimale l'évènement projeté.

Il s'agit dès lors pour la Communauté de communes de pouvoir conclure un contrat permettant à une entreprise d'associer sa marque à l'évènement.

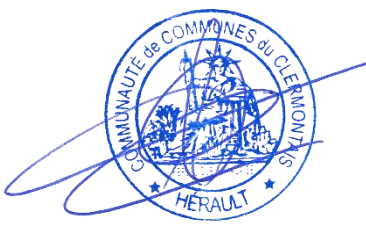
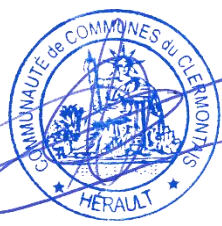


Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** le Président à fixer les tarifs des offres de sponsoring des Cuvées Salagou Cœur d'Hérault tels que présentés en pièce annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à contractualiser avec des sponsors pour les prochaines éditions du Palmarès des Cuvées Salagou Cœur d'Hérault.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>   <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>   <p>Claude REVEL</p>
--	--

OFFRES DE SPONSORING CUVÉES SALAGOU CŒUR D'HÉRAULT

OFFRES DE SPONSORING CUVÉES SALAGOU CŒUR HÉRAULT			
OFFRES	OR	ARGENT	BRONZE
	4 000 €	2 800 €	1 000 €
	6 invitations maximum	4 invitations maximum	2 invitations
OPTIONS D'INTERVENTION			
Parrainage d'une table ronde-conférence - Logo et mention dans communication (1 heure) - Thématique : les cépages anciens	×		
MARKETING ET PROMOTION TRADITIONNELS			
Remerciements dans le programme définitif (page consacrée aux remerciements pour les partenaires)	Grand logo	Moyen logo	Petit logo
Coordonnées et présentation de la société dans le programme définitif (présentation limitée à 400 caractères, espaces compris)	×	×	×
Logo sur la signalétique physique (Panneaux à l'accueil de l'évènement, plaquettes, flyers, autres supports print)	Grand logo	Moyen logo	Petit logo
Mention lors des prises de paroles des élus de la CCC	×	×	×
MARKETING NUMERIQUE : SITE INTERNET ET MEDIAS SOCIAUX			
Remerciements sur le site internet des Cuvées Salagou Cœur d'Hérault	Grand logo	Logo moyen	Petit logo
Visibilité dans plaquette présentant la table ronde-conférence	×	×	
Visibilité dans le courrier de remerciements envoyé après le Palmarès	Grand logo	Logo moyen	Petit logo
Logo sur le site internet des CSCH	×	×	
Mention dans les posts dédiés à l'évènement	×	×	×